

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 24 (1953)

Heft: 3

Rubrik: Petite chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PETITE CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'hiver 1952-1953 comptera dans les annales des chemins de fer du Jura. Aux Franches-Montagnes, en certains endroits la neige s'est amoncelée à une hauteur de 3 à 4 mètres. Dès la fin janvier, la circulation des trains a été complètement interrompue sur la ligne Saignelégier-La Chaux-de-Fonds. La circulation routière entre le chef-lieu franc-montagnard et la métropole horlogère a d'ailleurs été également arrêtée. Sur la ligne Tavannes-Tramelan-Le Noirmont, les chemins de fer du Jura n'ont pu circuler qu'avec un nouveau matériel, l'ancien étant inutilisable à cause des intempéries. L'horaire a dû être réduit.

*

Le projet de *transformation de la gare de Baerschwil* en station de croisement, que le conseil d'administration des C.F.F. a approuvé, prévoit une dépense de 1.310.000 francs. C'est la première étape du dédoublement de la voie entre Delémont et Bâle. Le trafic a pris un fort développement sur la ligne conduisant de Bienne à Bâle par Moutier et Delémont : le nombre des trains était de 48 par jour en 1946 ; depuis 1951, cette moyenne s'est élevée à 63. Le tronçon Delémont-Bâle n'a encore la double voie qu'entre Aesch et la capitale bâloise.

*

Sur la carte au 1/1.000.000 des *grandes routes de France*, l'entrée de ce pays dans le nôtre, au nord-est, se trouve indiquée en rouge par la route Belfort-Bâle, alors que la route Belfort-Delle-Porrentruy-Delémont y figure comme route secondaire.

Cependant les deux routes sont équivalentes quant à leur qualité pour la circulation routière, et la route de Delle présente de sérieux avantages, quant à la longueur, sur celle de Bâle. Voici quelques chiffres :

Belfort-Delle-Delémont-Bienne	110 km.
Belfort-Bâle-Delémont-Bienne	154 km.
Belfort-Bâle-Basthal-Bienne	152 km.
Belfort-Delle-Delémont-Bienne-Berne	143 km.
Belfort-Bâle-Olten-Berne	172 km.

*

Au *Berne-Lötschberg-Simplon*, en 1952, les recettes provenant du trafic des voyageurs se sont élevées à 9,416,000 fr. (9,040,000) et celles du trafic des marchandises à 15,388,000 fr. (13,650,000). Le total des recettes est ainsi de 26,885,000 fr. (24,667,000). C'est le montant le plus élevé enregistré pour les recettes d'exploitation depuis la construction de la ligne du Lötschberg. Les dépenses sont de 19,4 millions (18,779,000). L'excédent d'exploitation est de 7,485,000 fr. (5,888,000) et est ainsi supérieur de 1,596,000 à celui de l'année précédente.

*

Les recettes *des douanes* se sont élevées, en décembre 1952, à 45,6 millions de francs. Dans ce chiffre sont compris les revenus de la charge fiscale du tabac avec 9,4 millions de francs pour couvrir les prestations de la Confédération à l'A.V.S., et les 4,8 millions du produit des droits sur la benzine, dont le 50 % va aux cantons.

Pour 1952, les recettes s'élèvent à 428,1 millions de francs, soit 11,4 millions de moins qu'en 1951.

*

M. Duvieusart, président du conseil de la *communauté européenne du charbon et de l'acier*, annonce que les ministres ont estimé qu'il n'y avait pas lieu actuellement de fixer un prix maximum pour le minerai de fer. Quant au charbon, ils ont décidé de fixer des prix par bassin et par catégorie, afin que soient sauvegardées les possibilités d'exportation de la communauté et que soit évitée toute hausse exagérée.

*

L'indice des prix de gros, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés, ainsi que les principales matières premières et auxiliaires, s'inscrivait à 214,5 (août 1939 : 100) à fin janvier 1953, en régression de 1 % par rapport au chiffre de 216,5 qu'il atteignait à la fin du mois précédent.

*

Les *milieux horlogers* ont accueilli avec satisfaction les déclarations faites par M. Shennan, président de l'Elgin National Watch Co. qui, avec la Hamilton Watch Co., avait été l'une des principales sociétés horlogères des U.S.A. à réclamer une augmentation des droits de douane sur les montres suisses. M. Shennan a, en effet, déclaré que la décision prise par le président Truman, le 14 août 1952, de refuser l'augmentation des droits de douane sur les montres suisses, mettait un point final à la lutte menée par les fabriques horlogères américaines pour protéger leur industrie contre les importations de produits étrangers et plus spécialement suisses.

*

Au cours du quatrième trimestre de 1952, 176 nouveaux versements à une *réserve de crise*, au sens de la loi fédérale du 3 octobre 1951, ont été annoncés au délégué aux possibilités de travail. Ces versements représentent au total près de 20 millions de francs. Le nombre des entreprises participantes s'est ainsi élevé à 543, alors que le montant global des réserves de crise constituées jusqu'à présent dépasse 83 millions de francs. Le nombre des versements opérés pendant le dernier trimestre de l'année écoulée est dû au fait que les lois cantonales de Berne, Zurich, Schaffhouse et des Grisons tendant à encourager la constitution de réserves de crise sont entrées en vigueur pendant cette période.

Le résultat général, depuis la promulgation de la loi fédérale, est considéré comme très satisfaisant.

*

Les placements effectués au cours du quatrième trimestre de 1952 par le *fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants* se sont élevés à 162,7 millions de francs. Au 31 décembre 1952, le total des placements s'élevait à 2194,6 millions de francs.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — *Editeur*: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source